

RAPPORT



ANNUEL

2014 - 2015

25^{ème} anniversaire de la
Convention relative aux droits de l'enfant

Célébre tes droits!

éduque ● participe ● protège

éduque ● participe ● protège

Table des matières

Rapport annuel 2014-2015	4
Notre Vision	4
Notre Mission	4
Notre Mandat	4
Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse	5
Notre équipe.....	5
Bilan financier.....	5
Mot du défenseur	6
Les demandes individuelles de défense des droits de l'enfant : rétrospective de l'année	7
Demandes de défense relatives à un ministère ou à un organisme du gouvernement	7
À la rencontre des enfants et des jeunes personnes.....	10
L'éducation, la sensibilisation et la recherche.....	11
Le projet de lutte à la cyberviolence	11
Former et sensibiliser les professionnels du monde entier au Nouveau-Brunswick : troisième édition du cours d'été international relatif aux droits de l'enfant	12
Formule du cours	12
Quelques conférenciers parmi les quarante présents :.....	12
Réseautage en Francophonie et au pays	13
Activités du Groupe de travail francophone	13
Pérennité du cours	13
Camps musicaux pour enfants avec Dominique Dimey et journée des enfants au Congrès mondial acadien	14
Campagne annuelle de la Semaine d'éducation aux droits de l'enfant : célébrer le 25 ^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.....	14
Partenariat avec les acteurs de l'éducation	16
Le 20 novembre à L'école Soleil Levant : une école respectueuse des droits.....	16
Journée de la paix	17
Projet de promotion des droits de l'enfant en Francophonie.....	17
Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants	19
ACCESS : champion de la recherche transformationnelle en santé mentale des adolescents	20
ACCESS NB.....	20
Les enquêtes systémiques et le conseil au gouvernement	22

Ministère de la Justice 22

Ministère de la Santé 23

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance..... 23

Ministère de la Sécurité publique 25

Ministère du Développement social 25

Autres projets d'intervention systémique..... 25

Rapport sur l'état de l'enfance 2014 : les droits de l'enfant à 25 ans 26

Conclusion 26

Rapport annuel 2014-2015

Nous proposons, dans ce rapport annuel, de présenter les trois champs d'intervention du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse (BDEJ) : les demandes individuelles, l'éducation, la sensibilisation et la recherche ainsi que l'intervention systémique et le conseil au gouvernement. Ces champs d'interventions sont complémentaires et interdépendants.

Notre Vision

Tous les enfants et les jeunes ont le droit d'atteindre leur plein potentiel et de devenir des citoyens actifs. Le défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick croit que notre province peut être un endroit où les enfants passent avant tout et où leurs droits et leur intérêt sont défendus. En clair, nous croyons que le Nouveau-Brunswick peut être un chef de file dans la défense des droits de nos jeunes et qu'il peut améliorer leurs vies.

Notre Mission

Le défenseur des enfants et de la jeunesse écoute chaque enfant et chaque jeune, coopère avec les familles, les organisations communautaires et les partenaires du gouvernement, soutient les droits des enfants et des jeunes et défend leur intérêt afin de s'assurer que leurs voix sont entendues et que l'on tient compte de leur intérêt dans toutes les décisions qui les concernent.

Notre Mandat

Le défenseur des enfants et de la jeunesse :

- veille à ce que les droits et les intérêts des enfants et des jeunes soient protégés;
- voit à ce que les opinions des enfants et des jeunes qui ne seraient autrement pas mises de l'avant soient entendues et considérées;
- fait en sorte que les enfants et les jeunes aient accès aux services approuvés et que leurs plaintes relativement à ces services reçoivent l'attention nécessaire;
- fournit des renseignements et des conseils au gouvernement, aux agences gouvernementales et aux collectivités au sujet de la disponibilité, de l'efficacité, de la réceptivité et de la pertinence des services pour les enfants et les jeunes;
- défend les droits et les intérêts de tous les enfants et des jeunes, en général.

Adresse postale :

C.P. 6000

548, rue York, Fredericton (N.-B.)

Téléphone : (506) 453-2789

Sans frais : 1-888-465-1100

Fax : (506) 453-5599

Courriel : advocate-defenseur@gnb.ca

Site web: <http://cyanb.ca/fr/>

ISBN: 978-1-4605-1442-9



Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse

Notre équipe

Norman J. Bossé	Défenseur des enfants et de la jeunesse
Juliette Babineau Moore	Adjointe administrative
Kristine Shannon†	Réceptionniste
Annette Bourque	Directrice des services cliniques
Jean-Marc Daigle†	Délégué
Wendy Cartwright†	Déléguée
Matt DeCoursey†	Directeur de la communication, de l'éducation et de la recherche
Sarah Dennene	Directrice de la recherche, de l'éducation et de la sensibilisation
Gavin Kotze	Directeur des enquêtes systémiques
Robert Lafrenière	Délégué
Melanie Leblanc†	Déléguée
Jessica Melanson	Stagiaire en droit/Projet de prévention des préjudices à l'égard des enfants
Denise Viel†	Réceptionniste
Christian Whalen	Défenseur adjoint et conseiller juridique principal
Marcelle Woods†	Déléguée
Benoit Locast†	Gestionnaire, Projet de prévention des préjudices à l'égard des enfants

† Partie de l'année
*Temps partiel

Bilan financier

Le bilan financier sommaire du BDEF pour l'année 2014-2015 est comme suit :

	Budget (\$)	Dépenses réelles (\$)
Services personnels	791 905	788 280
Autres services	99 320	169 310
Fournitures et approvisionnements	3 575	5 120
Biens et matériel	7 200	6 828
Contributions et subventions	0	(122 870)
Service de la dette et autre	0	27
Total	902 000	846 595

Mot du défenseur

Je suis heureux de présenter à l'Assemblée législative, conformément à l'article 25(1) de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, le rapport annuel 2014-2015 du défenseur des enfants et de la jeunesse.

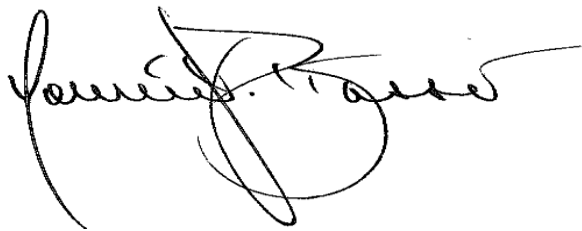
Le rapport de cette année, intitulé « Éduque, participe et protège » reflète le mandat du Bureau du défenseur. En effet, l'éducation, la participation et la protection visant nos enfants et jeunes ainsi que leurs droits sont des fonctions essentielles du Bureau du défenseur.

Comme toujours, le Bureau du défenseur a connu une année très occupée et productive. De nombreuses initiatives, notamment le Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant, ont eu lieu dans le but de travailler avec les enfants et les jeunes pour remplir les volets et responsabilités liés à l'éducation, la participation et la protection inhérents à la mission et au mandat du défenseur.

Cependant, le Bureau doit toujours composer avec un budget restreint. L'absence chronique de renforcement budgétaire tend à nuire à l'efficacité du travail du défenseur; elle pourra même avoir des répercussions sur son indépendance. Le défenseur et tout son personnel doivent pouvoir relever tous les défis et répondre à toutes les demandes qui se présentent, selon une approche d'intervention personnelle et systémique, sans craindre d'entraîner un déficit budgétaire.

Néanmoins, en cette période de restrictions budgétaires, le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, en bonne partie en raison de l'ardeur et du dévouement de son personnel, a encore su relever le défi avec brio dans bien des secteurs, par son inlassable travail à protéger et promouvoir les droits des enfants et jeunes du Nouveau-Brunswick.

Je remercie et félicite le personnel du Bureau du défenseur pour l'excellence de son travail!



Norman J. Bossé, c.r.
Défenseur des enfants et de la jeunesse



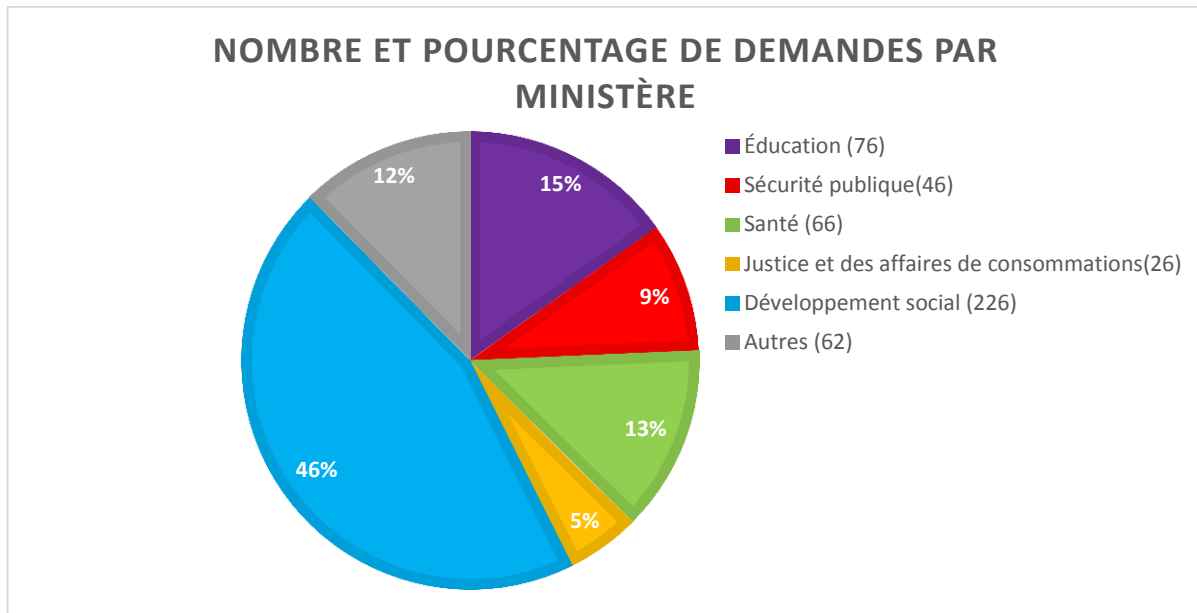
Les demandes individuelles de défense des droits de l'enfant : rétrospective de l'année

Les demandes individuelles de défense des droits de l'enfant continuent de compter pour une part importante du travail du défenseur des enfants et de la jeunesse. Un tiers des ressources humaines du Bureau se consacre à remplir ce volet du mandat de l'organisme, consistant à recevoir les plaintes et à intervenir de façon à obtenir les services les plus efficaces, efficients et appropriés pour les intérêts de l'enfant visé.

Les délégués du Bureau ont la tâche de traiter par téléphone, par écrit ou en personne avec les jeunes et les prestataires de soins pour comprendre les plaintes et cerner les situations où les droits des enfants ont été bafoués et préparer un plan de défense en conséquence.

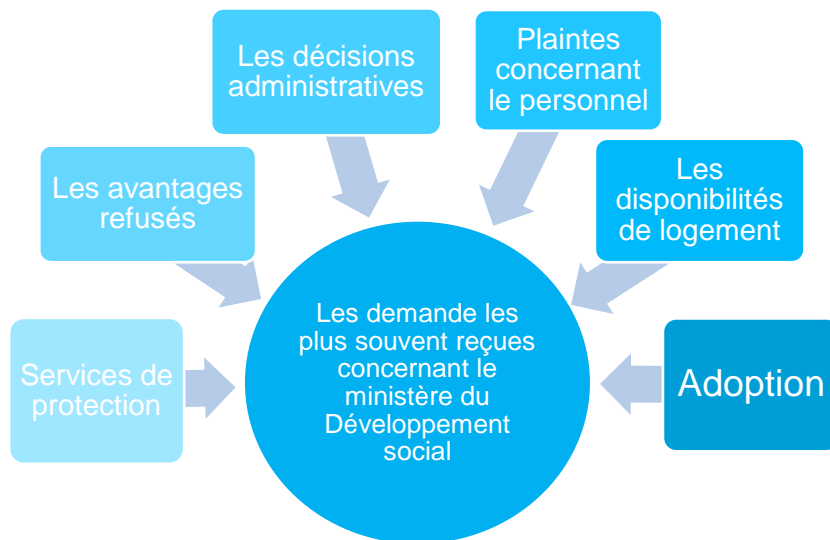
Comme pour les années précédentes, le nombre de demandes reçues cette année excède notre moyenne sur cinq ans. De plus, le temps passé à analyser des situations complexes et à mettre sur pied un plan de défense faisant appel à plusieurs gouvernements ou organismes communautaires fait augmenter la charge de travail de notre petite équipe.

Au cours de la dernière année, le Bureau a traité 500 demandes individuelles. Le tableau ci-après montre le nombre et la proportion des demandes provenant de chaque ministère répertorié.

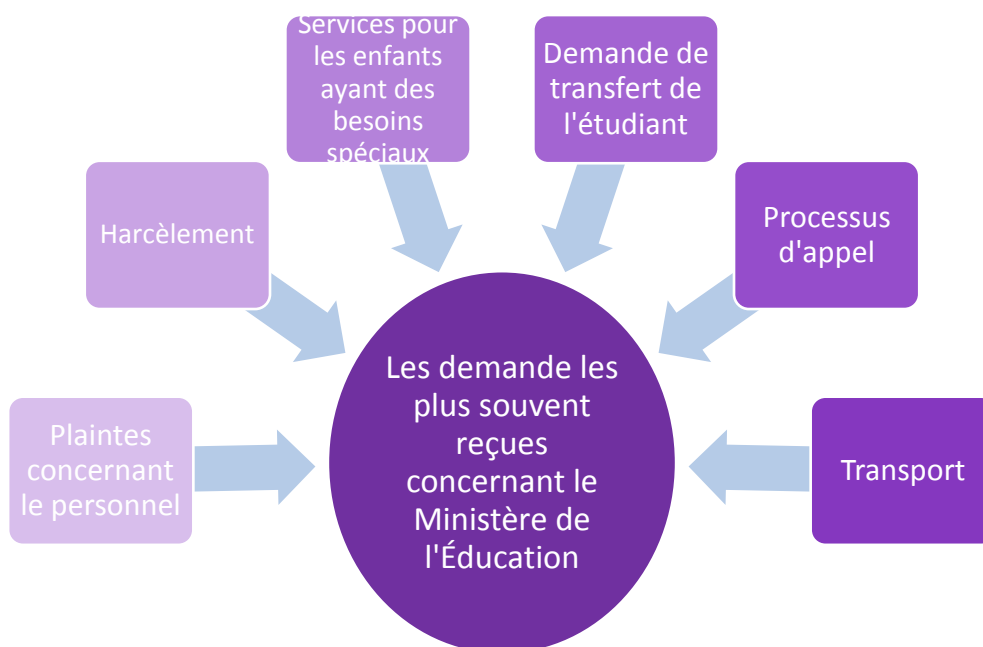


Demandes de défense relatives à un ministère ou à un organisme du gouvernement

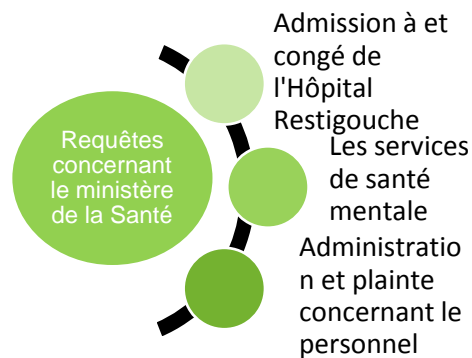
Comme pour les années précédentes, la majorité des demandes reçues (45 %) concernaient le ministère de Développement social. Le tableau qui suit présente les types de demandes les plus courantes au sujet de ce ministère provincial.



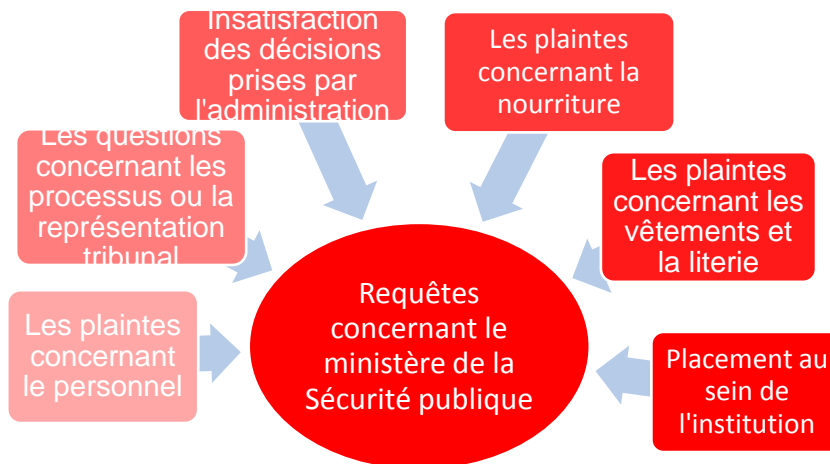
Le ministère de l'Éducation vient en deuxième position pour les demandes reçues par le Bureau. Une proportion de 15 % de toutes les demandes individuelles que nous recevons est liée à ce ministère. Le tableau qui suit présente les questions les plus courantes qui nous sont soumises dans ce cas.



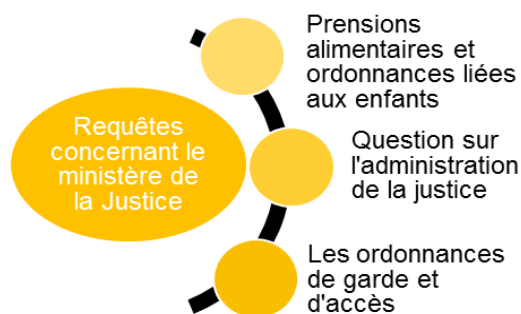
Le ministère de la Santé représente 13 % des demandes individuelles de défense des droits sur lesquels s'est penché le Bureau dans la dernière. Il est assez clair dans le tableau ci-après que les services de santé mentale constituent un enjeu majeur.



Le ministère de la Sécurité publique représente 9 % des demandes reçues. Les problèmes les plus fréquemment soulevés sont énumérés dans le tableau ci-après.



Enfin, le ministère de la Justice et de la Consommation a fait l'objet de 5 % des plaintes reçues par le Bureau. Bien que le Bureau ne puisse pas renverser les ordonnances des tribunaux ni jouer un rôle de conseiller juridique auprès d'un enfant, nous avons observé un nombre croissant d'appels touchant ce type de question; nous nous préoccupons du sort des enfants impliqués dans de tels problèmes familiaux et des jeunes confrontés au système de justice pénale. Le tableau ci-après indique les questions traitées durant la dernière année.



À la rencontre des enfants et des jeunes personnes

Les membres de l'équipe continuent à prendre part à des visites sur le terrain, à des conférences de cas et à des réunions avec des fonctionnaires ministériels. Au cours de la dernière année, les délégués ont participé à 44 conférences de cas avec des jeunes, des parents ou tuteurs, ainsi que des organismes gouvernementaux et communautaires; ils ont pris part à cinq visites sur le terrain dans les centres pour jeunes du Nouveau-Brunswick et assisté à trois réunions du Comité d'examen de la gestion du comportement sur place; ils se sont rendus au centre Portage Atlantique à trois reprises et à l'hôpital de Restigouche deux fois. Le personnel a en outre visité à deux occasions le centre Pierre-Caissie et assisté à l'ouverture officielle de l'Unité mieux-être jeunesse de la région de Moncton. Un délégué a par ailleurs été présent aux États généraux de la jeunesse, du 29 mai au 1^{er} juin 2014 dans la Péninsule acadienne. Enfin, des délégués ont aussi pris part au lancement de la Journée des enfants et des jeunes pris en charge de Fredericton, de même qu'à des événements et formations organisés par le Bureau.

Une présentation sur le mandat du Bureau, touchant les droits des enfants et la défense de ces droits a été offerte au bureau provincial de la défense des droits des patients, ainsi qu'à des professionnels des hôpitaux de Bathurst, de Caraquet et de Tracadie. Des délégués ont également participé à des réunions de comités régionaux lorsque possible, par exemple le Foetal Alcohol Community of Practice Network, le comité Jeunes d'abord, et des comités sur la diversité pour les jeunes; ils ont également assisté à une présentation du Réseau d'adoption. La directrice des services cliniques et les délégués ont aussi pris part à des rencontres avec des fonctionnaires ministériels.

Afin de démontrer l'importance de telles rencontres et la place laissée à la voix des jeunes, des résumés de cas en encadré sont mis en évidence tout au long du présent rapport annuel, illustrant, ainsi, les liens étroits entre les différents champs d'intervention du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse.

Droit d'un enfant handicapé à vivre comme les autres

Obstacles aux soins de santé – Jessica est une fillette de huit ans handicapée confinée à un fauteuil roulant; ce fauteuil doit être remplacé et elle doit se rendre au centre Stan-Cassidy de Fredericton pour en faire faire l'évaluation, ce qui suppose un déplacement de plusieurs heures. Sa mère nous appelle parce qu'elle ne trouve aucun moyen de faire déplacer le fauteuil roulant avec elles à Fredericton. Jessica et sa mère feront le voyage en ambulance. Cependant, elles auront besoin du fauteuil pour leur séjour à Fredericton. Même si le MDS accepte de payer le transport qu'elle organisera, la maman vit un grand stress, car elle ne trouve personne acceptant de faire le voyage, et ne veut pas non plus que sa fille rate son rendez-vous puisqu'elle a grandement besoin d'un nouveau fauteuil roulant.

Le travail du Bureau a notamment consisté à discuter avec le MDS sur les obstacles se posant à Jessica; le MDS et DHR ont pu travailler ensemble afin de trouver une ressource qui assurerait le déplacement du fauteuil à Fredericton et s'assurer que Jessica soit évaluée et reçoive son nouveau fauteuil le plus vite possible.

L'éducation, la sensibilisation et la recherche

La défense des droits des enfants consiste également à informer les enfants, les jeunes, les professionnels et acteurs institutionnels sur les droits des enfants. Les réseaux fournissent une plateforme d'échange sur les bonnes pratiques. La collaboration directe avec les organismes de la société civile enrichit le travail du BDEJ en lui permettant d'accéder à un éventail de perceptions, d'opinions et d'information. Les efforts de sensibilisation et d'éducation sont ainsi complémentaires à ceux déployés sur le plan des enquêtes systémiques ou sur le plan des plaintes individuelles.



Le BDEJ dans ses efforts de sensibilisation a également pris part, cette année, à la mise sur pied d'importants projets de recherche au service des droits et de l'intérêt des enfants de la province.



Le projet de lutte à la cyberviolence

Dans une optique de sensibilisation et de lutte au problème de la cyberviolence, l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick, en partenariat avec le Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale, et le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, a en 2014 reçu du financement de Condition féminine Canada dans le but de mettre sur pied un projet de prévention de la cyberviolence envers les femmes du Nouveau-Brunswick sur deux ans.

Le principal objectif du projet de lutte à la cyberviolence est d'instaurer une collaboration entre les intervenants de la collectivité de façon à cibler les besoins précis des filles et jeunes femmes néo-brunswickoises touchant la cyberviolence, et d'y répondre. Pour atteindre cet objectif, l'équipe de projet travaille en étroite collaboration avec des jeunes. Ensemble, ils ciblent les problèmes, approfondissent la compréhension qu'ils en ont et aident à mettre en place des stratégies de prévention de cette forme de violence sexiste.

Dans le cadre de ce projet, nous explorons trois aspects de la cyberviolence au Nouveau-Brunswick. Ainsi, nous nous pencherons sur les types de cyberviolence, de même que les causes et les répercussions de ce phénomène. Ces trois aspects nous aideront à mettre sur pied des stratégies collaboratives de lutte à la cyberviolence envers les jeunes femmes du Nouveau-Brunswick.

Pour organiser et promouvoir le projet et nous rapprocher de la population, nous avons dû tenir des réunions, des sondages et des groupes de discussion. Durant l'année, deux réunions avec le Conseil consultatif provincial des jeunes ont eu lieu. Nous avons aussi mené un sondage en ligne à l'échelle de la province; il y a eu 299 répondants, regroupant des jeunes francophones, anglophones et des Premières Nations. Par ailleurs, nous avons pu tâter le pouls chez les

jeunes par la tenue de six groupes de discussion partout dans la province auprès des jeunes femmes de 16 à 19 ans. Deux autres groupes de discussion sont aussi prévus.

Former et sensibiliser les professionnels du monde entier au Nouveau-Brunswick : troisième édition du cours d'été international relatif aux droits de l'enfant

Le troisième Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant, organisé par le défenseur des enfants et de la jeunesse, en collaboration avec le Groupe de travail relatif aux droits de l'enfant dans l'espace francophone, le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes et l'Université de Moncton, et soutenu par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Organisation internationale de la Francophonie s'est déroulé du 11 au 18 juillet 2014.

Ce cours avait pour thématique le droit de l'enfant d'exprimer librement son opinion et d'être entendu sur toute question qui l'intéresse conformément à l'article 12 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Ce cours a réuni une centaine de professionnels travaillant auprès des enfants tels que des enseignants, des travailleurs sociaux, des avocats, des étudiants inscrits à des programmes d'études de cycles supérieurs, des chercheurs et des experts provenant du Nouveau-Brunswick et d'une vingtaine de pays à travers le monde. Ce cours bilingue a aussi permis de regrouper en ateliers des apprenants francophones et anglophones.



Formule du cours

Plusieurs conférenciers ont partagé leur expertise par le biais de tables rondes, de conférences en plénière et d'ateliers de réflexion et d'échanges. Les participants ont ainsi eu l'occasion d'approfondir leurs connaissances et d'enrichir mutuellement leurs interventions auprès des enfants.

La formule a permis ainsi aux participants d'assister à une pré-conférence portant sur les principes généraux de la Convention avant d'enchaîner avec une formation plus approfondie sur le contenu de l'article 12 de la Convention. Parmi les sujets traités, il faut mentionner le cadre des droits et du bien-être de l'enfance pour le Nouveau-Brunswick, l'article 12 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et le rôle du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant, les principes fondamentaux et la philosophie relative aux droits de l'enfant, l'audition de l'enfant devant les instances judiciaires et administratives et le processus d'engagement public des jeunes.

Quelques conférenciers parmi les quarante présents :

- Bernard Richard, ancien défenseur des enfants et de la jeunesse;
- Claire Brisset, ancienne défenseuse des enfants de la République française;
- Hélène Albert, Professeure à l'École de travail social de l'Université de Moncton;
- Benoît Van Keirsbilck, président de Défense des enfants-International

- Marv Bernstein, Chef conseiller en politiques- UNICEF Canada ;
- Ramatoulaye Ndao Diouf, Coordinatrice de la Cellule d'Appui à la Protection de l'Enfance, Sénégal ;
- Gerison Lansdown, Directrice fondatrice de la Children's Rights Alliance for England;

Il faut mentionner que la formation composée d'ateliers, de tables rondes et de sorties culturelles loin d'être uniquement magistrale laisse une grande place à l'échange entre les participants aux horizons professionnels divers et les experts, ce qui fait de ce cours un modèle unique au Canada. Cette formule vise ainsi à outiller efficacement les professionnels étant donné le contenu théorique, mais aussi pratique. Des jeunes ont également eu la possibilité de s'exprimer à l'occasion d'une table ronde.

Réseautage en Francophonie et au pays

D'après les témoignages des participants, le cours a été une opportunité de réseautage inoubliable et une occasion d'échanger avec des personnes se dévouant chacune à la même mission de protection et de promotion des droits de l'enfant. Ces personnes ont également témoigné que le cours invite à s'investir davantage pour la cause des enfants et que l'expérience a été des plus enrichissantes. Il est ainsi clair que ce cours, à dimension internationale, a permis d'enrichir les expertises des professionnels néo-brunswickois et de celles des autres provinces canadiennes.

Activités du Groupe de travail francophone

À titre de rappel, le Groupe de travail francophone sur les droits de l'enfant est né sous l'impulsion du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick à l'issue du Symposium International sur les droits de l'enfant qui s'est tenu à Moncton en octobre 2010. À cette occasion, les participants, acteurs institutionnels et délégués de la jeunesse francophones ont adopté une résolution portant sur la création d'un Groupe de travail relatif aux droits de l'enfant dans l'espace francophone (Résolution de Moncton). Ce groupe de travail (GT) est né de la volonté de développer des outils de travail répondant aux recommandations tirées de l'état des lieux des droits des enfants dans l'espace francophone en 2009. En marge du quatrième cours d'été, ce Groupe de travail a tenu des séances de travail avec l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie.

Pérennité du cours

La rétroaction des participants, tant formelle qu'informelle, permet de constater que cette expérience unique au Canada est un réel succès. Elle met également en exergue un besoin important de formation à travers la francophonie et au-delà en matière des droits de l'enfant.

Grâce à ce succès, la quatrième édition du cours s'est tenue à l'université de Moncton du 5 au 10 juillet 2015 et a porté sur le thème de la santé mentale des adolescents et des jeunes. La cinquième qui se tiendra en 2016 dans la même Université portera sur le système de justice pénale pour adolescent, plus spécifiquement les articles 37 et 40 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* protégeant respectivement le droit de l'enfant d'être protégé contre les traitements cruels et inusités et la détention arbitraire et son droit, s'il est accusé, à un traitement juste respectueux de ses libertés fondamentales tenant compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société.

Camps musicaux pour enfants avec Dominique Dimey et journée des enfants au Congrès mondial acadien

En marge du Cours d'été, s'est tenu du lundi 14 juillet au vendredi 18 juillet 2014, le camp musical de Dominique Dimey, une artiste francophone qui voyage autour du monde pour offrir des camps musicaux de chant et de danse portant sur les droits de l'enfant. Il s'agit là d'une approche artistique visant à sensibiliser les enfants et les adultes aux droits des enfants d'ici et d'ailleurs.

Ainsi, tout au long du cours d'été, une vingtaine d'enfants de la région de Moncton ont participé aux Master Class de Dominique Dimey, soit cinq jours intenses de travail en musique et en chansons pour préparer et offrir un concert au public. Les participants, les parents et experts ont eu droit, en guise de clôture du Cours d'été, à une représentation haute en couleur de la part de Dominique Dimey et des enfants. Cela a permis de laisser s'exprimer les enfants dans une formation dédiée aux professionnels. Deux autres camps ont eu lieu par la suite : au centre communautaire Sainte-Anne à Fredericton et à l'occasion de journée des enfants du Congrès mondial acadien, à Edmundston, auxquels s'est associé le BDEJ.



Campagne annuelle de la Semaine d'éducation aux droits de l'enfant : célébrer le 25^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant

Le BDEJ a la conviction que les efforts de sensibilisation et d'éducation dans la communauté sont cruciaux, ce pourquoi il a, à nouveau, coordonné la Semaine d'éducation aux droits de l'enfant dédiée, cette année, à la célébration du 25^e anniversaire de la *Convention*. Cette campagne s'est tenue du 17 au 23 novembre 2014 dans la province et sur le plan national. Le point culminant de cette campagne fut le 20 novembre, journée mondiale de l'enfance. En effet, chaque année les Canadiens d'un océan à l'autre célèbrent la Journée nationale de l'enfant en commémoration de l'adoption de la Convention sur les droits de l'enfant le 20 novembre 1989.

CREW
child rights
education week
November 17-23, 2014

SEDE
semaine d'éducation
aux droits de l'enfant
du 17 au 23 novembre 2014

Le BDEJ – en collaboration avec divers organismes dédiés à la jeunesse, dont Right to Play, UNICEF Canada et d'autres défenseurs des enfants et de la jeunesse canadiens dont la Commission des droits de la personne du Québec – a créé un site Web national dédié à la semaine. Le site offre des ressources éducatives à l'intention des enseignants, des éducateurs, des parents et des enfants pour célébrer les droits de l'enfant.

Sur le plan provincial, le rôle du BDEJ était d'encourager le leadership au sein des communautés en faveur des droits des enfants et des jeunes. Le BDEJ a soutenu ces activités de plusieurs façons: par la promotion des évènements grâce a calendrier des évènements sur son site Web, par des contributions financières modestes, des contributions en nature telles que l'impression et la mise à disposition du personnel pour des conférences ou encore la distribution du matériel promotionnel ou éducatif.

Au titre des activités, le BDEJ a rendu public son septième rapport annuel sur l'état de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre d'un lancement qui a eu lieu le mardi 18 novembre, à l'hôtel Crowne Plaza Fredericton (voir section Rapport sur l'État de l'enfance 2014 ci-dessous). Ce rapport, qui comprenait la nouvelle édition du Portrait des droits et du mieux-être des enfants et des jeunes, a été produit en collaboration avec le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick afin d'appuyer la prise de décisions gouvernementales relatives aux enfants et aux jeunes. Lors de la même journée, le défenseur a inauguré la première table ronde de la Stratégie provinciale de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes. Il s'agissait d'une première journée de dialogue d'une série de quatre. Cette stratégie a été coordonnée par le BDEJ, conjointement avec le Bureau du Conseil exécutif. Elle vise une coordination provinciale, impliquant des acteurs de tous les niveaux, pour mettre en œuvre le droit de l'enfant d'être protégé contre toute forme de violence, conformément à l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Partenariat avec les acteurs de l'éducation

Pour souligner l'anniversaire de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, le BDEJ a offert à chacune des écoles de la province une affiche grand format de la convention de l'UNICEF, rédigée dans un langage adapté aux enfants et aux jeunes. Le BDEJ a également mis à leur disposition un bulletin d'information permettant aux enseignants d'établir le lien entre l'intimidation et les articles pertinents de la *Convention* lors de la Semaine de prévention de l'intimidation.

Par ailleurs, nous sommes allés à la rencontre des enfants et des jeunes. En effet, M. Bossé s'est rendu à la Polyvalente Thomas-Albert dans le cadre de la Semaine de prévention de l'intimidation et il a accordé une interview aux élèves de cette école.

Toujours dans le cadre de la Semaine d'éducation aux droits de l'enfant, le défenseur adjoint et la directrice de l'éducation et de la sensibilisation sont allés à la rencontre des étudiants de Faculté de droit de l'Université de Moncton, et se sont entretenus avec ceux-ci sur le thème : « Les droits de l'enfant ont 25 ans : regard sur le Nouveau-Brunswick ». Il convient de relever que nombre d'étudiants ont pris une part active à cette communication aux enjeux multiples qui leur a tour à tour présenté le contexte historique des droits de l'enfant, le mandat du BDEJ du défenseur des enfants et de la jeunesse ainsi que les initiatives que prennent le BDEJ et la province dans le cadre de la promotion et de la défense des droits de l'enfant. Par ce moyen, le BDEJ a sensibilisé et intéressé ces étudiants aux problématiques et professions liées aux des droits de l'enfant. De nombreux autres acteurs ont répondu à l'invitation du BDEJ de célébrer en grand.



Table ronde à École du Soleil levant, district scolaire francophone Sud : les élèves en compagnie du Conseiller juridique principal Christian Whalen et de la directrice de l'éducation et de la sensibilisation Sarah Dennene

Le 20 novembre à L'école Soleil Levant : une école respectueuse des droits

Cette année, pour souligner la journée internationale de l'enfant et le 25e anniversaire de la *Convention relative aux droits des enfants* des Nations Unies, le défenseur adjoint et la directrice de l'éducation et de la sensibilisation se sont rendus à l'école Soleil Levant du district scolaire francophone Sud, deuxième école participante à l'initiative des écoles respectueuses des droits.

Durant cette journée, plusieurs activités ont été préparées par le personnel éducatif. Une table ronde a aussi été organisée dans le but de faire connaître les droits et les responsabilités face à la convention. Au tour de la table, nous avons pu y retrouver des élèves de l'école, la directrice, une enseignante et deux membres de l'équipe du BDEJ. Avec la mobilisation positive des enseignants face aux droits de l'enfant, cette table ronde a été une excellente occasion de faire connaître la voix des jeunes et de leur donner l'opportunité de poser leurs questions aux membres du BDEJ.



À titre de rappel, le programme des écoles respectueuses des droits a pour but de transformer l'ensemble du milieu scolaire grâce

à l'adoption d'une approche respectueuse des droits. L'initiative Écoles Respectueuses des Droits d'UNICEF Canada repose sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Son objectif est de développer une culture scolaire inclusive et respectueuse, qui favorise une participation accrue des élèves dans un milieu d'apprentissage au sein duquel les enfants et les adultes se sentent respectés et agissent de façon responsable. Avec nos partenaires concernés, nous voulons continuer à supporter l'implantation des écoles respectueuses des droits au Nouveau-Brunswick. Cette initiative est reliée à notre mandat de sensibilisation et d'éducation pour que les enfants puissent avoir un milieu scolaire respectueux de leurs droits et favorisant le bien-être des enfants.

Journée de la paix

L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé en 1981, en vertu de la résolution 36/67 de sa Charte, d'une Journée internationale de la paix, qui se célèbre le 21 septembre de chaque année. Le BDEJ a collaboré avec l'organisme East and Central Africa Association for Indigenous Rights (ECAAIR) à l'organisation de la journée de la Paix à Fredericton, un évènement qui a rassemblé jeunes, familles et différents organismes de la société civile. À cette occasion, le défenseur a émis une déclaration dont voici un extrait :

Selon la Convention, tous les enfants sont égaux et ils ont tous besoin de paix. La violence brime les droits fondamentaux. Ainsi, c'est dans la paix qu'ils peuvent grandir, jouer, s'exprimer ou apprendre et c'est dans la paix qu'ils peuvent être aimés de leurs parents puisqu'ils ont le droit de grandir auprès d'eux.

Projet de promotion des droits de l'enfant en Francophonie

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick a participé, avec l'association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF) dans le projet de promotion des droits de l'enfant au sein du Comité droits de l'enfant AOMF. Plusieurs courtes vidéos francophones intitulées « Découvre tes droits » ont ainsi été réalisées. Ces vidéos ont été produites pour les jeunes afin de leur donner des outils pour mieux comprendre leurs droits. Ainsi cinq vidéos ont été créées durant ce projet. La première vidéo est intitulée « Introduction à la Convention relative aux droits de l'enfant » fait le point sur la Convention ; la deuxième vidéo porte sur le droit d'être une personne à part entière : « exprime-toi, c'est ton droit ! » ; la troisième vidéo s'intitule « Le droit au développement : ton bien-être avant tout ! » La quatrième vidéo sur « Le droit d'être traité comme un enfant et d'être protégé » explique les 12 principaux droits des enfants qui sont sous-divisés en catégories et la cinquième vidéo présente la fonction des Médiateurs et Ombudsmans. Dans le cadre de ce projet, la maison des jeunes l'ACADO du centre communautaire St Anne, à Fredericton a été sollicitée. La contribution néo-brunswickoise au projet international a été filmée par des jeunes (comité adoc de l'acado) avec des jeunes. Dans la lignée de ce projet, des signets et des livrets ont également été développés. Ces outils vont être adaptés par le Bureau en version anglaise.



Source 1 Site AOMF

Mon droit à l'égalité

Le Programme de financement Engagement jeunesse s'adresse aux jeunes de 16 à 19 ans qui ne sont pas à la charge de leurs parents ni du gouvernement, mais qui ont besoin d'aide financière et de soutien du MDS pour terminer leurs études ou leur formation professionnelle, ainsi qu'acquérir des aptitudes générales nécessaires pour vivre de façon autonome.

Gardée dans un centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick, Stella s'est fait dire qu'elle ne répond pas aux critères du programme, étant donné qu'elle ne peut fournir d'adresse permanente pour désigner son lieu de résidence éventuel. Bientôt, elle quittera le centre pour jeunes. Elle n'a même pas de vêtements d'hiver, ni de famille pour l'aider. Par un travail de collaboration entre le personnel clinique du centre pour jeunes et l'équipe du MDS, le MDS a revu sa position, a fourni des vêtements d'hiver à Stella, a discuté avec elle pendant qu'elle était au centre et organisé une rencontre avec elle le jour de sa sortie; il l'a aussi acceptée au sein du Programme de financement Engagement jeunesse, de façon à l'aider à se trouver un logement plus convenable et permanent, et à appuyer personnellement dans sa réintégration au sein de la collectivité.

Le Bureau a étudié l'ébauche des protocoles et lignes directrices de ce programme et formulé plusieurs recommandations au MDS sur la façon d'éliminer les obstacles empêchant les jeunes d'y accéder.

Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants

Le respect des droits humains n'est pas un enjeu simple. Il demande du temps et beaucoup d'efforts. Mais, malgré tous les obstacles sur notre route, nous croyons que le Nouveau-Brunswick est sur la bonne voie.

-Norman J. Bossé-

Dans
lignée

la
du

Rapport sur l'état de l'enfance de l'année dernière, le BDEJ a lancé un projet visant à prévenir les dommages causés aux enfants. En collaboration avec le gouvernement et la société civile, le BDEJ élaborera une stratégie provinciale pour que nous puissions mieux respecter nos obligations envers les enfants en vertu de l'article 19 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*. L'article 19 précise que les enfants ont le droit d'être protégés contre toute forme de violence. Ce projet veut s'inspirer des recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies pour élaborer une stratégie concertée et provinciale qui respecte les droits de l'enfant et se base sur des données probantes. La stratégie coordonnera les efforts actuels et facilitera la collaboration entre tous les secteurs de la société. Elle cherchera à réduire, à long terme et de façon concrète, les préjudices causés aux enfants du Nouveau-Brunswick. Un groupe de travail s'est formé coprésidé par le Conseil exécutif et le BDEJ avec des membres de plusieurs ministères et la société civile avec la responsabilité de développer la Stratégie. Celle-ci a pour objectif de coordonner un plan complet et cohésif qui présente les initiatives lancées par le gouvernement et la société civile. Ce plan illustrera les mesures prises par le Nouveau-Brunswick pour protéger nos enfants, combler les lacunes et prendre les mesures nécessaires pour améliorer la situation des enfants et des jeunes. Les préjudices causés aux enfants et aux jeunes sont un problème qui nous concerne tous et nous devons collaborer pour prévenir ces préjudices.

Mon droit de dire ce que je pense et d'être entendu

Des jeunes posent souvent au Bureau des questions d'ordre juridique, comme :
« Je souhaite modifier mon plaidoyer, mais je ne sais pas comment faire. » ou
« Que dois-je faire pour être représenté par un avocat lorsque je vais en cour ou je reçois ma peine? » On les oriente alors vers des services d'aide juridique.

ACCESS : champion de la recherche transformationnelle en santé mentale des adolescents

ACCESS NB

ACCESS NB et une ramification d'un projet national portant sur les changements transformationnels touchant la santé mentale chez l'adolescent et le jeune adulte. ACCESS Canada tient son nom de l'anglais Adolescent/young adult Connections to Community-driven, Early, Strengths-based and Stigma-free services. Il s'agit d'un réseau multidisciplinaire de groupes d'intervenants répartis dans six provinces et territoires canadiens. Centré autour des jeunes, les intervenants ACCESS sont des familles/soignants, des organismes communautaires, membres de la communauté, des prestataires de services, des chercheurs, des décideurs, et des communautés des Premières Nations. Le but d'ACCESS est de mettre en œuvre, évaluer et élaborer un plan de transformation de la façon dont les jeunes accèdent aux services de santé mentale et les emploient dans différents contextes canadiens.

ACCESS reçoit un financement de 25 millions de dollars sur cinq ans, par l'intermédiaire de la Fondation Graham-Boeckh, conjointement avec les Instituts de recherche en santé du Canada. Le réseau mène ses activités à l'échelle du pays, et le Nouveau-Brunswick représente le seul lieu de démonstration provincial. Les objectifs principaux d'ACCESS sont d'accroître la mobilisation des jeunes et leur sensibilisation aux questions de santé mentale, conformément à l'article 12 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*, ainsi que de leur assurer l'accès à des soins de santé mentale exhaustifs, fondés sur des données scientifiques et soucieux des jeunes, et ce, aussitôt que possible. Les grands principes de cette transformation sont : 1) le dépistage précoce, 2) la référence ouverte et l'accès rapide, 3) les transitions fondées sur les besoins, et 4) des soins fondés sur les données scientifiques et l'expérience.

Depuis la fin du processus d'octroi de subvention, l'équipe du Nouveau-Brunswick, en particulier le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, a travaillé très activement à la réalisation des étapes suivantes. Une structure de gouvernance a été établie au cours de la dernière année, avec des représentants du Bureau du défenseur siégeant au comité de direction et de surveillance. D'autres sous-comités ont été mis sur pied, de sorte que la voix des collectivités, des familles, des Premières Nations et, en particulier des jeunes, soit entendue dans le processus de transformation de la prestation des soins de santé mentale à l'échelle de la province.

ACCESS NB a travaillé à l'élaboration des principes théoriques du changement au cours de la dernière année, essentiellement en dressant la liste des étapes que l'équipe du Nouveau-Brunswick suivra pour réaliser la transformation désirée dans les soins de santé mentale aux adolescents. La vision sera d'améliorer les résultats des soins aux jeunes souffrant de problèmes de santé mentale par le renforcement de la résilience et la transformation des services pour que tous les enfants et jeunes du Nouveau-Brunswick puissent atteindre leur plein potentiel. Ainsi, ACCESS NB s'est concentré sur l'harmonisation avec les initiatives provinciales sur la santé mentale en place dans le but de voir à l'organisation, à l'efficacité et au plein succès de la transformation.

Mon droit de vivre en famille

Services aux jeunes atteints de problèmes de santé mentale – Une maman inquiète a fait une demande auprès du Bureau au nom de son fils souffrant de problèmes mentaux, qui, parce qu'il menace de mettre fin à ses jours, ne peut plus vivre à la maison. Il est dans un foyer de groupe. Elle s'inquiète du manque de services aux jeunes souffrant de problèmes de santé mentale. Cette demande a donné lieu à plusieurs conversations et communications sous d'autres formes entre le Bureau et le MSP. L'un des problèmes qui en est ressorti a été la participation insuffisante des Services de santé mentale. Les démarches du travailleur social et du médecin ont donné lieu à une consultation/évaluation par un psychiatre, qui a formulé des recommandations et prescrit un suivi psychologique. Du progrès a été enregistré, les tentatives de suicide ont diminué, et le jeune a recommencé à passer la nuit à la maison de temps en temps, pour se préparer à réintégrer le domicile familial. Le plan d'intervention prévu comprend un processus de concertation familiale, dans le but de soutenir la famille une fois le jeune de retour à la maison.

Par ailleurs, ACCESS NB a pris part à de nombreuses initiatives de mobilisation des jeunes. Des représentants du sous-comité d'ACCESS NB sur la transformation des jeunes ont fait des présentations éloquentes sur leurs expériences et leurs espoirs pour l'avenir du système de santé mentale à l'occasion du cours annuel sur le droit des enfants *International Summer Course on the Rights of the Child* du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse. Ils ont également livré une présentation au forum sur la santé mentale de l'Île-du-Prince-Édouard, dans le but de stimuler la participation d'autres provinces maritimes à l'analyse des soins de santé mentale aux adolescents/jeunes adultes. Les jeunes d'ACCESS NB, avec le soutien du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, ont joué le rôle de catalyseurs pour un changement de modèle quant à la mobilisation des jeunes dans la province et continueront dans cette veine pendant les prochaines années du déroulement du projet.

Mon droit à un niveau de vie suffisant

« Il me faut un logement et de l'argent pour l'épicerie, des vêtements et des articles pour mes soins personnels. » – John, qui vient d'avoir 16 ans, n'est plus à la charge des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, et on lui refuse l'accès au nouveau programme d'engagement jeunesse du ministère du Développement social s'adressant aux jeunes de 16 à 18 ans, étant donné qu'il a récemment vécu avec sa famille pour une courte période – les critères du programme indiquent que, pour être admissible, il doit avoir habité hors du domicile familial ou d'un établissement de soins pendant trois mois. Pour John, une conférence de cas a été organisée par son agent de probation et des représentants du MDS, les Services à l'enfance et à la famille, ainsi qu'un conseiller du Ministère pour ce programme, afin de clarifier sa situation et de trouver une solution. Il a été établi que les Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations continueraient à soutenir ce jeune même s'il vit à l'extérieur de réserves, étant donné que son entente de garde a récemment pris fin et qu'il souhaite poursuivre avec le travailleur social qui traite son dossier depuis des années. John ne souhaitait pas être à la charge des Services à l'enfance et à la famille, mais désirait néanmoins recevoir leur aide.

Les enquêtes systémiques et le conseil au gouvernement

Durant l'exercice 2014-2015, la section Intervention systémique et conseil au gouvernement du Bureau du défenseur des enfants a travaillé dans différents volets, par exemple :

Le *Rapport sur l'État de l'enfance 2014* a été publié en novembre. Ce rapport traite notamment des questions relatives à la protection de l'enfance, ainsi que des droits en matière de prestation et de participation. Les enfants sont confrontés à de nombreuses difficultés dans notre province, notamment : l'abus, la négligence, l'intimidation, les préjudices, la grossesse adolescente, la « parentification », l'itinérance, le manque d'accès à l'éducation, la consommation de drogues et d'alcool, l'exploitation d'enfants par Internet, la prostitution, l'incarcération, le manque de traitement en santé mentale, le manque de logements adaptés, l'insécurité alimentaire et d'autres problèmes liés à la pauvreté, l'obésité, les taux de diabète, le manque d'activité physique, le manque de sommeil, la perte de la langue et de la culture autochtones et l'accès complexe aux services sociaux.

Ministère de la Justice

Le BDEJ a transmis à la Direction des services des shérifs du ministère de la Justice une lettre comprenant des recommandations sur différentes questions, notamment : les moyens de transport appropriés pour des jeunes souffrant de problèmes de santé mentale importants; la transmission d'information pour l'intérêt des enfants entre l'hôpital et les shérifs sur les risques d'automutilation et de comportements suicidaires; le transport des jeunes et adultes dans le même véhicule; la fin de la contention par chaînes ou menottes de jeunes souffrant de problèmes de santé mentale dans leur transport entre l'hôpital et le tribunal; l'interdiction de supprimer l'enregistrement vidéo d'incidents impliquant des jeunes en cellule de détention avant visionnement par le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse et d'autres intervenants; de même que la formation des shérifs sur les droits des enfants ainsi que la santé mentale des

Mon Droit à la santé

Communication des changements apportés au Programme préscolaire en

autisme – Un parent inquiet a communiqué avec le Bureau après avoir appris les changements à venir dans la prestation des services aux enfants autistes dans le cadre du programme. Selon l'information transmise aux parents, les services d'un enfant qui manqueraient 5 % de ses séances de traitement dans tout trimestre de l'année pourraient être suspendus. Cette possibilité dérangeait beaucoup les parents et le Bureau, puisque les enfants atteints de troubles de développement peuvent vivre des situations les empêchant de se rendre à certains traitements. Plusieurs discussions ont eu lieu entre le Bureau et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance lorsque les changements proposés ont été communiqués aux parents. Le Ministère a décidé d'en remettre l'entrée en vigueur d'ici à ce qu'on puisse approfondir les consultations avec les parents et les intervenants.

enfants/adolescents. Le BDEJ a amorcé des discussions avec le ministère de la Justice comme suivi relatif aux recommandations.

À la suite d'une décision rendue par le juge Baird, siégeant alors à la Cour du Banc de la Reine, dans un cas de protection de l'enfance, qui recommandait l'amorce d'un dialogue entre le ministère du Développement social et le Bureau, nous avons rencontré le Ministère. Le BDEJ a

lancé un processus itératif avec le Ministère dans le cadre de ses fonctions de conseil au gouvernement, concernant les différents problèmes systémiques mis en lumière par ce cas.

Ministère de la Santé

Le BDEJ a émis des conseils au gouvernement relativement à une pratique discriminatoire quant à l'accès à l'assurance-maladie. Comme suite à notre intervention, le ministère de la Santé a déterminé que sa politique devrait être modifiée par souci de conformité à la loi. Le cas soulevé était celui d'un enfant né de parents habitant au Nouveau-Brunswick dans le cadre de visas d'étudiant. À nos yeux, les enfants nés au Nouveau-Brunswick sont des citoyens canadiens et, à ce titre, doivent avoir accès à l'assurance-maladie même si ce n'est pas le cas de leurs parents. Le ministère de la Santé s'est montré d'accord avec notre évaluation selon laquelle la politique était appliquée d'une façon contraire aux lois et règlements en vigueur. La politique a par conséquent été modifiée.

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a répondu à des demandes des médias au sujet de certains problèmes systémiques en rédigeant des articles éditoriaux. L'un de ces articles, sur le système de justice familiale, exhortait le gouvernement à s'attaquer à l'actuel système accusatoire et dysfonctionnel, inabordable pour les parents et nuisible aux enfants. Nous sommes témoins de meilleurs processus ailleurs au Canada et aux États-Unis. Un autre article portait sur l'itinérance chez les jeunes, et plus particulièrement sur les risques que ce problème pose partout dans la province : développement ou aggravation de problèmes de santé mentale, piège de la toxicomanie, se nuire à soi-même, être victime de prédateurs, et faire des victimes en devenant criminel. Pour mesurer l'ampleur du problème, nous devons nous attaquer à l'invisibilité de l'itinérance chez les jeunes. En ce sens, comme première étape, nous avons commandé une étude exhaustive qui visera à consulter les jeunes sans-abri, dans le but d'élaborer des stratégies préventives à long terme ciblant les facteurs menant à l'itinérance.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a entrepris un examen du processus d'évaluation des menaces de violence appliqué dans les écoles partout dans la province, étant donné que celui-ci a suscité des préoccupations au chapitre de la constance et de l'efficacité. Le BDEJ conclura cet examen au printemps 2015, et adressera au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance des recommandations en conséquence.

Des parents ont appelé le Bureau dans des cas de non-versement de pension alimentaire par l'autre parent, même si cette question avait été traitée en cour. Ils dénoncent les longueurs et les coûts liés aux processus juridiques.

Le BDEJ a formulé des recommandations au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance concernant des préoccupations quant au fait, que, dans bien des cas à l'échelle de la province, la cour d'école demeure dans une large mesure inaccessible à beaucoup d'élèves atteints d'incapacités physiques ou mentales. L'accessibilité à la cour d'école pour les enfants souffrant d'un handicap est un enjeu très complexe qui demande une attention

constante, et le Ministère a accepté notre recommandation portant sur une mesure initiale : exiger que l'accessibilité soit prise en compte dans la conception et la planification des nouvelles cours d'école, et le fait que, dans toute adaptation de cour d'école par la modification des politiques ministérielles pertinentes, les principes de conception universelle tenant compte des besoins des personnes handicapées n'engagent pas des coûts supplémentaires lorsqu'on conçoit d'emblée des aires de jeu adaptées à un large éventail de besoins particuliers. Aux yeux du Bureau, jouer, c'est apprendre, et le jeu est essentiel à l'épanouissement maximal de tous les enfants.

Le BDEJ a formulé des recommandations au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance au sujet des changements proposés au Programme préscolaire en autisme; ces changements ont été reportés, mais nous nous inquiétons de les voir restaurés. Lorsque le gouvernement effectue des changements qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé et le développement des enfants, particulièrement ceux souffrant d'une incapacité, le Bureau estime qu'une importance accrue doit être donnée à la diligence raisonnable, la transparence et la consultation. Les organismes engagés pour la prestation des services ont reçu un préavis très court de ces changements, et ont par conséquent eu bien peu de temps pour l'assimiler et agir en conséquence. Par ailleurs, les changements apparents de cap du Ministère et ses discussions récentes avec des organismes gouvernementaux laissent croire à une planification défailante et un manque de considération des répercussions négatives potentiels sur les enfants. Si le Ministère avait entrepris une évaluation des répercussions sur les droits des enfants avant d'apporter ces changements, à notre avis, ces répercussions négatives auraient pu être atténuées et le processus proprement dit n'aurait pas été si problématique. Le BDEJ a entamé des recherches relatives aux problèmes d'accès à l'éducation dans la province. Il faut répondre à une question récurrente : dans le cas d'enfants qui ne fréquentent pas l'école pour des périodes prolongées, ne reçoivent pas l'enseignement à domicile ni aucune autre formule d'éducation, à quel point ces situations doivent-elles être considérées comme de la négligence et commander une surveillance en vertu de la *Loi sur les services à la famille*? Le Bureau a vu des cas d'enfants privés d'éducation pendant presque une année entière parce que leurs parents étaient en processus de divorce en cour pour leur garde. Le BDEJ a entamé des discussions avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le ministère du Développement social. Nous avons demandé des statistiques et avons amorcé un processus collaboratif avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour cibler les causes de l'absentéisme chronique et de l'abandon scolaire.

Des jeunes incarcérés ont déposé plusieurs demandes auprès du Bureau touchant des cas où ils ont estimé avoir été confinés à leur cellule trop longtemps ou été soumis à une trop grande force, lorsque maîtrisés par le personnel. Le Bureau étudie ces situations et communique ses décisions conformément au protocole.

Des jeunes ont également demandé au Bureau de se pencher sur les portions alimentaires et les quantités de lait consenties quotidiennement; la quantité de lait a été augmentée et la collation en soirée est devenue plus grande.

Un jeune s'est également plaint du froid dans une maison du centre pour jeunes; des couvertures et des vêtements supplémentaires lui ont été fournis jusqu'à ce que le problème soit réglé.

Ministère de la Sécurité publique

Nous avons, dans le cadre de nos fonctions de conseil au gouvernement, formulé une recommandation au ministère de la Sécurité publique au sujet des changements au régime de garde en milieu ouvert, grande source de préoccupation pour le Bureau. Nous craignons grandement que le fait de transférer des jeunes condamnés à une garde en milieu ouvert dans un espace réaménagé du centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick (l'établissement sécurisé) entraîne des problèmes sous les aspects suivants : réintégration à la collectivité d'origine; liens de soutien avec les familles, pairs et mentors; sollicitation accrue des ressources du centre pour jeunes entraînant la perte de services de réhabilitation pour les jeunes en garde fermée; nombreuses autres questions liées à la violation des droits des jeunes.

Ministère du Développement social

Nous avons amorcé une analyse des problèmes systémiques potentiels en ce qui a trait à des signalements faits par des enseignants au ministère du Développement social pour des cas soupçonnés de négligence ou d'abus, ainsi que des questions liées à l'identification d'enseignants dans des affidavits liés à de tels cas; l'examen sera terminé au cours de l'exercice financier à venir.

Le BDEJ a conclu le processus visant à obtenir la rétroaction du gouvernement relative au rapport *Plus d'aide, moins de poursuites* sur le système de justice pénale pour les adolescents au Nouveau-Brunswick. Ce rapport sera diffusé au printemps.

Le BDEJ continue de travailler avec le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick pour améliorer l'élaboration du *Portrait des droits et du mieux-être de l'enfance*, un recueil d'indicateurs de données reflétant les enjeux qui se posent aux enfants du Nouveau-Brunswick et des moyens de mesurer les progrès.

Autres projets d'intervention systémique

Durant l'exercice 2014-2015, la section Intervention systémique et conseil au gouvernement du Bureau du défenseur des enfants a continué de participer au groupe de travail sur l'évaluation des répercussions sur les droits des enfants. Elle travaille avec des conseils d'éducation de district en ce qui touche l'appui à la *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents*, dans une optique de mobilisation contre la fin des châtiments corporels. Elle a soutenu le travail de la stratégie provinciale de prévention des préjudices à l'égard des enfants, un projet lancé par le BDEJ dans son *Rapport sur l'État de l'enfance 2014*. Elle a fait un travail de sensibilisation sur le droit des enfants auprès d'intervenants dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des services correctionnels, des services sociaux, des services juridiques et d'organismes communautaires. Elle a formulé des recommandations au *Collectif pour la santé environnementale des enfants du N.-B* en ce qui concerne la rédaction d'une déclaration des droits pour protéger la santé des enfants des dangers environnementaux. Enfin, elle travaille auprès de nombre de ministères gouvernementaux et d'organismes communautaires à régler des problèmes systémiques touchant les enfants.

Rapport sur l'état de l'enfance 2014 : les droits de l'enfant à 25 ans

Le 18 novembre 2014, dans le cadre de la deuxième Semaine d'éducation aux droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick, le BDEJ a publié son sixième rapport annuel sur l'état de l'enfance et mis à jour, conjointement avec le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, le Portrait des droits et du bien-être de l'enfance, analyse statistique permettant d'étayer la prise de décision gouvernementale ayant des conséquences sur les droits de l'enfant.

Le Rapport sur l'état de l'enfance, vise à soutenir le Nouveau-Brunswick à atteindre notre objectif collectif, soit faire de la province un endroit meilleur pour nos enfants. Nous avons rédigé ce rapport pour que les décideurs de la fonction publique et les législateurs du gouvernement s'en servent comme ressource dans leur travail. Il vise, ainsi, à aider tous les intervenants concernés à défendre les droits des enfants, comme les organismes sans but lucratif, la communauté universitaire et de recherche, les avocats, les parents, la famille élargie et les jeunes eux-mêmes. Ce rapport a permis également une mise au point sur la situation des enfants au Nouveau-Brunswick, 25 ans après l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Conclusion

Éduque, participe et protège. C'est avec ce slogan que nous avons célébré le 25^e anniversaire de la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Ce fut aussi les mots d'ordre ayant guidé les efforts du BDEJ lors de l'exercice financier 2014-2015. Ces mots appellent au respect des quatre principes directeurs de la Convention. Ils s'adressent aux enfants et aux jeunes et à l'ensemble des acteurs détenteurs d'obligations envers ces derniers. Le BDEJ a continué d'être le chef de file au pays en matière de défense des droits de l'enfant, en initiant et en coordonnant des initiatives de concertation comme la Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes ou le projet de recherche transformationnelle sur la santé mentale des adolescents (ACCESS) pour ne citer que ceux-là. Initier et soutenir des initiatives qui soient conformes à la Convention en puisant dans les forces vives de nos communautés fait partie de notre mission. Des intervenants des autres provinces et d'autres pays applaudissent nos efforts, assistent à nos formations, répondent à nos appels de concertation au profit d'un changement bénéfique à tous les enfants et les jeunes sans distinction aucune.

Néanmoins, nous pouvons et nous devons faire davantage. Si la feuille de route impressionne, notre province a encore beaucoup à apprendre en termes de bonnes pratiques dans de nombreux domaines afin de garantir des milieux respectueux des droits. À titre d'exemple, nombre de nos recommandations reprises dans ce rapport restent encore sans réponse, recommandations dont la mise en œuvre aurait des répercussions considérables sur le mieux-être des enfants et des jeunes. L'ensemble des cas relatés dans le présent rapport démontrent que les situations de violation de droits des enfants et des jeunes sont quotidiennes et que notre équipe est constamment sollicitée. Nous constatons encore une grande méconnaissance des droits, nous sommes témoins au quotidien d'appels à l'aide de nos jeunes que ces derniers soient à l'école, en centre de détention ou encore pris en charge dans d'autres institutions. Nous répondons en allant à la rencontre de ces jeunes, nous répondons sur le plan systémique lorsque les droits d'un groupe d'enfants ou de jeunes sont brimés, sur le plan préventif en sensibilisant l'ensemble des acteurs aux droits des enfants dans un contexte, il convient de le

rappeler, de statu quo budgétaire, contexte qui limite notre capacité d’agir.

La mission qui anime le BDEJ est cruciale au bien-être des enfants du Nouveau-Brunswick, force est de constater que ces efforts ne relèvent plus d’idées portées uniquement par les membres du BDEJ; ces idées rejoignent le Bureau du Conseil exécutif ayant soutenu l’élaboration de la Stratégie provinciale de prévention des préjudices causés aux enfants et aux jeunes, dans les réponses aux recommandations en matière systémique, dans les rétroactions en suivi aux études de cas, dans nos écoles et dans nos communautés. L’équipe du BDEJ est plus que jamais mobilisée avec d’autres pour que soit entendu l’appel à la protection et à la promotion des droits pour que les enfants et les jeunes soient réellement **égaux, protégés et participants.**

